



TEC™ 922

Enduit de ragréage autolissant à base de sulfate de calcium

AVANTAGES

- Particulièrement recommandé sur supports sensibles; hétérogènes, dans le cadre de travaux neufs et de rénovation.
- Recommandé pour le lissage des chapes fluides (*anhydrite, ciment*)
- Présente rapidement un aspect de surface fin et très résistant, facilitant l'application de la colle
- Durcissement rapide et dureté élevée
- Retrait de surface quasiment inexistant
- Epaisseur d'application en une passe: 3 à 30 mm sans ajout de sable
- Utilisation à l'intérieur des locaux classés P3 E2 au plus
- Ecoulement idéal, peut être malaxé, transporté et appliqué à la pompe

UTILISATION

Préparation des sols intérieurs devant recevoir des revêtements plastiques, textiles, revêtements stratifiés, parquet ou céramiques.

Sols intérieurs – tous locaux P2 – P3, ne dépassant pas le classement U4 P3 E2 C2 (*les locaux avec siphons de sol, systématiquement classés E3 ne sont pas admis*).

- Supports neufs (*conformes au DTU ou CPT*): Chapes d'anhydrites fluides (*faisant l'objet d'un Document Technique d'Application*), chapes sèches, planchers chauffant à eau chaude, panneaux de particules de bois (*CTB X – CTB H*) usinés 4 rives rainures et languettes, panneaux OSB vissés sur support porteur.
- Sur anciens supports non recouverts et sur anciens revêtements conservés

Dans le cadre de l'application d'un revêtement de sol résilient en locaux E2, et/ou nécessitant un entretien par voie humide, les seuls revêtements admissibles sont les revêtements plastiques susceptibles d'être soudés et les revêtements textiles à sous-couche non perméable à l'eau
Epaisseur limite d'emploi en une seule passe :

- P2 : locaux à trafics modérés, épaisseur 1 à 3 mm, sans pose de carrelage ni de parquet collé si l'épaisseur est inférieure à 3 mm
- P3 : locaux à trafic intense, épaisseur 3 à 30 mm.

En cas de doute concernant les applications possibles, veuillez prendre contact au préalable avec notre service d'assistance technique

CARACTERISTIQUES GENERALES

Composition	Liants hydrauliques, charges minérales, résines synthétiques et adjuvants spéciaux
Couleur	Blanc cassé
Conditionnement	Sac de 25 kg en papier kraft avec un pli couché polyéthylène
Proportion du mélange	5.5 à 6 litres d'eau pour 25 kg de poudre, suivant épaisseur
Consommation	1,5 kg/m ² /mm d'épaisseur
Temps de repos de la pâte gâchée	aucun
Aptitude à l'autolissage	environ 15 minutes*
Durée pratique d'utilisation	Environ 20 minutes*
Ouverture au trafic pédestre	2 à 4 heures suivant température ambiante
Délai de séchage avant collage du revêtement	Céramique : 24 h (jusqu'à 5 mm d'épaisseur), 48h (5-10mm), 1 jour par mm d'épaisseur au-delà de 10 mm** Revêtement Plastique ou textile : 24 h (jusqu'à 3 mm d'épaisseur), 48h (3-5mm), 1 jour par mm d'épaisseur au-delà de 5 mm** Parquet : 3 jours (jusqu'à 5 mm d'épaisseur), 7 jours (5-10mm), 1 jour par mm d'épaisseur au-delà de 10 mm**
Température d'emploi	+ 5° à +30°C
Conservation	12 mois en emballage d'origine fermé et à l'abri de l'humidité et de la chaleur
Fiche de données de sécurité	Disponible sur demande.

* Ces délais sont donnés pour une température de 20°C et pour une épaisseur d'application de l'enduit de 3 mm. Au-delà de 5 mm d'épaisseur, contrôler le taux de siccité avant collage du revêtement Les valeurs susmentionnées ont été établies en laboratoire doivent être considérées comme indicatives compte tenu des variations possibles des conditions d'application (absorption du support, température, hygrométrie...)

** Au-delà de 10mm d'épaisseur, l'humidité résiduelle de la couche d'enduit appliquée en forte épaisseur doit être mesurée par la méthode de la bombe à carbure et devra être inférieure à 0,5%. Prévoir deux prélèvements par local de surface inférieure à 100m² et un autre prélèvement par tranche de 100m² supplémentaire.

LES SUPPORTS

- Le support doit être sain, stable, plan, propre, sec en permanence, non soumis à des remontées d'humidité, dépoussiéré et dégraissé, résistant à la traction et à la compression et non-fissuré.
- Le support doit être conforme aux normes et textes en vigueur (*DTU, CPT et guides*). Prendre les mesures nécessaires en cas de déficience.
- Sur chape anhydrite neuve ayant fait l'objet d'une reconnaissance de support conforme à l'annexe A du DTU 53.2 – avril 2007
 - Effectuer systématiquement un ponçage du support à l'aide d'une ponceuse équipée d'un abrasif de grain 16.
 - Dépoussiérer soigneusement la surface de la chape par balayage, puis par aspiration
 - Contrôler après ponçage la résistance de surface aux moyens d'un essai de quadrillage et/ou d'un essai par éclat au coup de marteau.

- Toutes les parties friables, non ou mal-adhérentes du support (*résidus de plâtre, laitances, pellicule de surface, produit de cure, traces de peinture, anciennes traces de colle...*) devront être éliminées mécaniquement par brossage, ponçage, fraisage ou grenailage.
- Eliminer soigneusement (*par aspiration*) les poussières et particules non-adhérentes et appliquer le primaire le plus adapté à la nature du support et aux sollicitations futures du local (*consulter les fiches techniques correspondantes*).
 - Supports absorbant : par exemple TEC™ 049 | TEC™ 044/2
 - Supports non absorbants : par exemple TEC™ 044/2 | TEC™ 023 | TEC™ 024 MVB | TEC™ 054
- Mettre en place notre bande périphérique de désolidarisation en mousse autour de tous les obstacles verticaux.

Nota : Vérifier que le primaire est sec, devenu transparent et péguant, avant de commencer l'application du ragréage.

CONDITIONS D'UTILISATION

Températures à respecter lors de l'utilisation	L'application ne doit pas être effectuée par temps de gel ou de forte chaleur La température ambiante (<i>idéale</i>) doit être comprise entre + 15 et + 25°C La pose ne doit pas être effectuée sur sol en cours de chauffe. Le chauffage est interrompu 48 heures minimum avant la mise en œuvre
Hygrométrie admise	40 à 70% (<i>recommandée <65%</i>).
Protéger l'enduit frais des courants d'air, du rayonnement solaire et de la chaleur	

APPLICATION

Utiliser de l'eau de gâchage à 10°C minimum

- Mélanger TEC™ 922 avec de l'eau claire
- **La proportion moyenne du mélange est de 5.75L pour 25 kg de poudre.** Suivant l'épaisseur à appliquer, nous vous recommandons d'ajuster ce taux :
 - **Jusqu' à 10 mm d'épaisseur : entre 5,75 et 6L d'eau.**
 - **Au-delà de 10 mm d'épaisseur : entre 5,5 et 5.75 L d'eau**
- Dans un récipient propre, verser l'eau puis ajouter la poudre progressivement, en agitant pour obtenir une pâte homogène et sans grumeaux.
- Utiliser un malaxeur en forme de fouet-mélangeur branché sur une perceuse électrique (300 à 500 tours/mn maxi.).
- Le produit ainsi préparé peut être utilisé immédiatement après le gâchage. La durée de vie en auge varie en fonction de la température. Elle est en pratique de 20 minutes. Etaler le produit en une seule passe à l'aide d'une lisseuse par de larges mouvements de va-et-vient. A l'aller, tirer à zéro en tenant la lisseuse presque verticalement, permettant ainsi de chasser les bulles d'air. Au retour, régler l'épaisseur souhaitée en lissant avec l'outil presque horizontal. Cette technique permet au ragréage de couler facilement dans les anfractuosités du support et de ne laisser qu'une faible porosité résiduelle.
- Pour améliorer l'autolissant et la qualité de surface, passer dans la couche d'enduit encore fraîche notre rouleau débulleur (obligatoire dans le cas d'une application à la pompe).
- La durée de séchage est de 24 heures à 20 °C pour une couche de 3 mm d'épaisseur.
- Nettoyage des outils et taches fraîches à l'eau claire.

Important : Ne jamais appliquer de ragréage à base ciment sur le ragréage TEC™ 922

APPLICATION SPECIFIQUE

Pour une utilisation de 30 à 50mm d'épaisseur, nous recommandons que TEC™ 922 soit appliqué:

- Sur support ayant reçu l'application d'au moins une couche du primaire époxy TEC™ 024 MVB, sablée à refus.
- Avec ajout de sable siliceux sec de granulométrie 0-4 mm (jusqu'à 50% en poids)

SYSTEME DE CHAUFFAGE PAR LE SOL

TEC™ 922 peut être appliqué sur un système de chauffage par le sol. Se reporter au DTU correspondant pour connaître la procédure de première mise en chauffe et le délai d'arrêt du chauffage avant la pose et le délai de reprise du chauffage après les travaux.

Ne convient pas aux Planchers Rayonnants Electriques (*PRE*)

RECOMMANDATION :

Tous les travaux devront être exécutés conformément aux DTU, CPT, règles professionnelles, etc. en vigueur, selon les fiches techniques respectives de nos produits, tout en respectant les directives de pose du fabricant de revêtement, recommandées au travers de guide de mise en œuvre, fiches techniques et autres documents.

www.tecspecialty.com/europe



H.B. Fuller Adhesives France SAS – 56, rue du Général de Gaulle – 67250 Surbourg - France

IMPORTANT : les informations, spécifications, procédures et recommandations fournies (ci-après « informations ») se fondent sur notre expérience et nous pensons qu'elles sont exactes. Aucune représentation ou garantie n'est donnée quant à l'exactitude ou l'exhaustivité desdites informations, ni au fait que l'utilisation du produit pourrait éviter des pertes ou des dommages ou obtenir les résultats souhaités. Seul l'acheteur est responsable de tester et de déterminer l'adéquation de tout produit pour l'usage prévu. Les essais devraient être répétés dans le cas d'un quelconque changement des matériaux ou des conditions. Aucun employé, distributeur ou agent n'est habilité à modifier ces faits et proposer une garantie de performance.

NOTE À L'UTILISATEUR : en commandant/recevant le produit vous acceptez les **termes généraux et conditions générales de vente d'H.B. Fuller** applicables dans la région. Veuillez demander une copie si vous ne l'avez pas reçue. Ces termes et conditions contiennent des clauses de non responsabilité de garanties implicites (y compris mais non limitées à des garanties de non responsabilité de bonnes conditions pour une utilisation particulière) et des limites de responsabilités. Tous les autres termes sont rejetés. Dans tous les cas, la **responsabilité globale d'H.B. Fuller** pour toute contestation ou série de contestations correspondantes pouvant résulter dans le contrat, le préjudice (y compris la négligence), la violation des obligations contractuelles, la fausse déclaration, la responsabilité stricte ou autre est limitée au remplacement des produits concernés ou au remboursement du prix d'achat pour les produits concernés. H.B. Fuller n'est pas responsable des pertes de profits, baisses de marges, pertes de contrats, pertes d'affaires, de la défection de clients ou de toute perte indirecte ou consécutive résultant ou en rapport avec la fourniture de produits.

Rien, sous quelque terme que ce soit, n'agira pour exclure ou limiter une quelconque responsabilité pour fraude d'H.B. Fuller, négligence grave ou pour la mort ou blessure personnelle résultant de négligence ou par violation d'un quelconque terme obligatoire implicite.